



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crimes et délits

Question écrite n° 68468

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'augmentation du nombre de fichiers d'empreintes génétiques obtenues par la police. En effet, depuis une dizaine d'années, notre pays a décidé d'augmenter le nombre de ces empreintes enregistrées dans le fichier national pour permettre d'utiliser cet outil dans le cadre d'une amélioration de la lutte contre l'insécurité et tout particulièrement de la récidive. Il pourrait donc s'avérer intéressant d'établir annuellement un tableau de bord de l'augmentation du nombre de ces empreintes et ce depuis une quinzaine d'années. Sans atteindre les chiffres de la Grande-Bretagne ou des États-unis, comme d'autres pays où ce dispositif est déjà en place, cette communication permettrait d'observer la progression sensible dans la constitution de ce fichier national des empreintes génétiques. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette suggestion.

Texte de la réponse

Le fichier national automatisé des empreintes génétiques (FNAEG), outil d'identification par l'empreinte génétique, est une base de données commune à la police et à la gendarmerie nationales, créée par la loi du 17 juin 1998 et gérée par la direction centrale de la police judiciaire. La loi du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure a introduit dans le code de procédure pénale de nouvelles dispositions qui ont permis d'en renforcer le caractère opérationnel. Cette base de données, exemple de la modernisation de la police technique et scientifique, permet aux services enquêteurs de disposer de preuves scientifiques. Elle joue par conséquent un rôle important dans l'élucidation des crimes et délits. L'extension progressive de son champ d'application s'est accompagnée d'une augmentation considérable du flux de profils génétiques. À cet égard, le suivi statistique évoqué par le parlementaire est d'ores et déjà réalisé. À la fin de l'année 2009, les données disponibles étaient les suivantes :

ANNÉE	ACTIVITÉ ET ENREGISTREMENTS CUMULÉS DEPUIS LA CRÉATION DU FNAEG					
	Profil génétique des personnes condamnées	Traces non identifiées	Profil génétique des personnes mises en cause	Rapprochement d'affaires		
				Traces/traces	Traces/mises en cause	Traces/condamnés
31 décembre 2009	280 399	62 258	934 112	4 231	17 740	5 840

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68468

Rubrique : Droit pénal

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 12 janvier 2010, page 236

Réponse publiée le : 6 avril 2010, page 4029